

16 -12- 1982



[REDACTED]

Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

14.157/II/F

[REDACTED]

Objet : Signalisation routière. Autoroute de Wallonie - mention "Aachen".

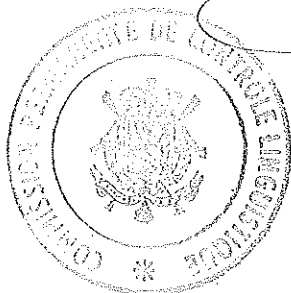
Monsieur le Ministre,

La Commission permanente de Contrôle linguistique, Section française, a examiné en séance du 4 novembre 1982 une plainte formulée contre l'existence de panneaux de signalisation portant la mention "Aachen" sur le tronçon Gosselies-Huy de l'autoroute de Wallonie.

L'enquête a établi que les panneaux de signalisation portent la mention "Aix-la-Chapelle" ; la Commission a, en conséquence, déclaré la plainte recevable mais devenue sans objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Président de la  
Section française,



[REDACTED]